

Il me semble maintenant impérieux que les gouvernements poursuivent le processus entamé en mars dernier. Vous noterez que plusieurs de nos recommandations touchent directement ce point. Par le biais des mécanismes que nous avons proposés, le Canada et les États-Unis devraient pouvoir poursuivre les consultations sur les éléments du problème qui, bien que soulevés et pleinement discutés pendant notre mandat, restent encore sans solution. J'ai espoir que le nouvel esprit de coopération bilatérale que M. Lewis et moi-même avons tenté de refléter permettra d'élargir sensiblement le terrain d'entente commune.

Il me semble qu'il y a un domaine où des progrès sont essentiels du point de vue canadien. Maintenant que notre propre programme de réduction des pluies acides est appliqué, il est plus important que jamais que nos amis américains montrent de façon concrète qu'ils sont eux aussi prêts à prendre des mesures pour réduire la pollution transfrontalière. Je me réjouis de l'insistance mise sur l'importance de financer les projets les plus susceptibles de réduire les émissions et d'atténuer ainsi à court terme leurs effets sur l'environnement canadien.

Pendant notre étude, M. Lewis et moi-même nous sommes familiarisés avec les règlements de nos pays touchant la salubrité de l'air. Pendant le processus, il a été porté à mon attention que les États-Unis pourraient prendre, sans avoir à adopter de nouvelle loi, d'autres mesures modestes mais significatives pour contrôler les émissions de polluants qui contribuent à la pollution transfrontière, et par conséquent aux dommages au Canada. Le Clean Air Act des États-Unis comporte déjà plusieurs dispositions qui pourraient former la base de nouvelles mesures américaines. Je serai heureux de fournir plus de détails sur ces dispositions et sur la façon dont elles pourraient être appliquées si le gouvernement canadien veut poursuivre cette voie avec les États-Unis.

Je devrais également mentionner une question connexe. La partie de notre rapport qui tente de donner le point de vue du gouvernement américain fait justement valoir que les obstacles à la prise de mesures dans ce pays seraient réduits si on disposait de techniques meilleures et moins onéreuses de brûler proprement le charbon. Ce qui mène à l'une de nos grandes recommandations, et c'est un point de vue que je partage. Mais je crois que, même sans l'introduction de nouvelles technologies, il existe des moyens éprouvés de réduire sensiblement les émissions transfrontalières à un coût modéré. De mes discussions avec des Canadiens, je sors convaincu que des progrès dans ce domaine seraient applaudis au Canada comme constituant une étape des plus importantes et une nette démonstration de l'efficacité du resserrement des liens bilatéraux que votre gouvernement s'efforce d'obtenir.

Votre but ultime, à ce qu'il me semble, devrait être de négocier avec les États-Unis un accord bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontière, y compris un programme de réduction des émissions doté d'un échéancier raisonnable. Une telle mesure serait conforme à la tradition que nous avons de régler nos grands problèmes environnementaux bilatéraux, et assurerait que des mesures efficaces et équilibrées sont prises dans les deux pays pour régler ce problème commun.

Je vous remercie de cette possibilité qui m'a été donnée de représenter le Canada dans une entreprise aussi importante, et d'aider nos deux pays à prendre les premières mesures en vue de régler ce problème environnemental des plus sérieux.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

William G. Davis